

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTERE DU TRAVAIL DE LA
PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION DE LA PREVOYANCE
SOCIALE

DECRET N° 3/267 du 21/04/1983
/MPS.DGTFP.DFP/2021

Portant intégration et nomination de
Mademoiselle NTSILALI Marie, dans les
cadres de la catégorie A, hiérarchie
I des Services Sociaux (Santé Publique).

-----000-----

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU
GOUVERNEMENT,

(/ I S A S :

(/u la Constitution du 4 Juillet 1979 ;
(/u la loi n° 29/80 du 15.11.1980 portant amendement de l'ar-
ticle 47 de la Constitution du 4 Juillet 1979 ;
(/u la loi n° 15/82 du 3.2.1982 portant statut général des
fonctionnaires ;
(/u l'arrêté n° 2007/Fr du 21.6.1980 fixant le règlement sur
la solde des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 65/44 du 12.2.1965 abrogeant et remplaçant
le décret n° 65/576 du 22.11.1965 fixant le statut des cadres de la
catégorie A1 des Services de Santé ;
(/u le décret n° 62/150/AN du 9.5.1962 fixant le régime des
rémunérations des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/155/Fr du 5.7.1962 fixant la hiérarchi-
sation des diverses catégories des cadres ;
(/u le décret n° 62/157/Fr du 5.7.1962 fixant les catégories
et hiérarchies des cadres créés par la loi n° 15/82 du 3.2.1982 por-
tant statut général des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/158/Fr du 5.7.1962 relatif à la nomi-
nation et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat ;
(/u le décret n° 65/54/TF-BL du 26.5.1965 fixant les condi-
tions dans lesquelles sont effectués des stages probatoires que doi-
vent subir les fonctionnaires stagiaires, notamment en ses articles 7
et 8 ;
(/u le décret n° 67/50/TF-BL du 24.2.1967 réglementant la
prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires re-
latifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et
reclassements ;
(/u le décret n° 74/570 du 21.12.1974 abrogeant et remplaçant
les dispositions du décret n° 62/158/Fr du 5.7.1962 fixant les échelon-
nements indiciaires des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 79/154 du 4.4.1979 portant nomination du Pre-
mier Ministre, Chef du Gouvernement ;
(/u le décret n° 80/644 du 20.12.1980 portant nomination des
membres du Conseil des Ministres ;
(/u le rectificatif n° 81/616 du 20.1.1981 au décret n° 80/
644 du 20.12.1980 portant nomination des membres du Conseil des Minis-
tres ;
(/u le décret n° 81/517 du 20.1.1981 relatif aux intérimaires des
membres du Gouvernement ;
(/u le dossier de candidature de l'intéressée ;

DECLARER :

ARTICLE 1ER : En application des dispositions du décret n° 85/44 du 12 Février 1965 susvisé, Mademoiselle NTSIETE Marie, née vers 1951 à Brazzaville, titulaire de la Licence en Pharmacie, obtenue à l'Institut de Pharmacie de Nankin (CHINE), est intégrée dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I, des Services S ciaux (Santé Publique) et nommée au grade de Pharmacien de 4^e Echelon Stagiaire, indice 1110.

ARTICLE 2 : L'intéressée est mise à la disposition du Ministre de la Santé et des Affaires Sociales.

ARTICLE 3 : Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressée, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

BRASSAVILLE, le 21 Avril 1983

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement.

Le ministre de la Santé et
des Affaires Sociales.

Pierre Damien BOUSSOUROU-BOUMBA.-

Le ministre du Travail et
de la Prévoyance Sociale,

Bernard CORREO KESKON.-

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

Le ministre des Finances

Itihi Ossétoumba LEKOUNDZOU.-

AMPLIATIONS :

JORPC 1
DGTFP/DFP 3
DFP/EST 1
D.B. 3
D.C.F. 1
M.S...S. 2
D.G.S.P. 2
DOSSIER 2
INTERESSEE 1
SGCM/LC 2.